

Edité le : 30/03/2023

Rapport d'analyse Page 1 / 3

C.C. Lodévois et Larzac
Service Eau Rivière Assainissement

Espace Marie Christine BOUSQUET
1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par ().**

Identification dossier :	LSE23-42827	Analyse demandée par :	ARS DT DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2303-33844-1	N° Prélèvement :	00296922
N° Analyse :	00298196	Nature:	Eau à la production (turb>2)
Point de Surveillance :	RESERVOIR ST JEAN DE LA BLAQUIERE	Code PSV :	000004469
Localisation exacte :	DEPART DISTRIBUTION		
Dept et commune :	34 SAINT-JEAN-DE-LA-BLAQUIERE		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,7164754300	Y :	3,4211770800
UGE :	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
Type d'eau :	T2 - ESU+ESO TURB>2 POUR TTP >1000 M3J		
Type de visite :	P1	Type Analyse :	P1
Nom de l'exploitant :	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC 1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	STATION ST JEAN DE LA BLAQUIERE	Type :	TTP
Prélèvement :	Prélevé le 24/03/2023 à 09h05 Réception au laboratoire le 24/03/2023 à 14h31 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGEON Pauline Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Conditions de prélèvements : INF Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	003896
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 24/03/2023 à 16h01

Édité le : 30/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-33844-1

Destinataire : C.C. Lodévois et Larzac

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain								
Température de l'eau	11P1@	16.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		25 #
pH sur le terrain	11P1@	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	11P1@	0.18	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Chlore total sur le terrain	11P1@	0.21	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03		#
Bioxyde de chlore	11P1@	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.06		
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C 44h (PCA) (**)	11P1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1		#
Microorganismes aérobies à 22°C 68h (PCA) (**)	11P1@	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222	1		#
Bactéries coliformes à 36°C (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1		0 #
Escherichia coli (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 - version 2000	1	0	#
Entérocoques intestinaux (Streptocoques fécaux) (**)	11P1@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	1	0	#
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (**)	11BSIR	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2	1		0 #
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	11P1@	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	11P1@	Chlore	-	Méthode qualitative				
Saveur	11P1@	Chlore	-	Méthode qualitative				
Couleur apparente (eau brute)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	11P1@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	5		#
Couleur	11P1@	0	-	Qualitative				
Turbidité	11P1@	0.11	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1	0.10	1	0.5 #
Analyses physicochimiques								
Analyses physicochimiques de base								
Conductivité électrique brute à 25°C	11P1@	1316	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50		200 1100 #
TAC (Titre alcalimétrique complet)	11P1@	31.30	° f	Potentiométrie	NF EN ISO 9963-1			#
TH (Titre Hydrotimétrique)	11P1@	51.50	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144	0.06		#
Carbone organique total (COT)	11P1@	0.41	mg/l C	Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	0.2		2 #
Cations								
Calcium dissous	11P1@	97.2	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.1		#
Magnésium dissous	11P1@	66.1	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	0.05		#
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode interne M_J077	0.05		0.10 #
Anions								
Chlorures	11P1@	120	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.1		250 #
Sulfates	11P1@	200	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	0.2		250 #
Nitrates	11P1@	0.55	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	0.5	50	#

Edité le : 30/03/2023

Identification échantillon : LSE2303-33844-1

Destinataire : C.C. Lodévois et Larzac

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	#
Nitrites	11P1@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777	0.02	0.10	

11P1@ ANALYSE (P1) EAU A LA PRODUCTION (ARS11-2020)

11BSIR ANAEROBIES SULFITO-REDUCTEURS (ARS11-2020)

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :

- Conductivité électrique brute à 25°C

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Fatim POUYE
Technicienne de Laboratoire

